



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 20 avril 2023

*Procès-verbal de la cent-quarante-neuvième rencontre du conseil
d'administration du COBARIC qui s'est tenue le 20 avril 2023.*

Les membres votants suivants étaient présents :

M. Serge Côté

M. Luc Proulx

M. Jonathan Lasnier

M. Olivier Dumais

Mme Jenny Lehoux

Mme Chantal Bouchard

M. Robert Mercier

Mme Danièle Provencher

M. Daniel Samson

M. Pierre Dumas

M. Denis Dion

Les membres votants suivants étaient absents :

M. Francis Fleury-Cliche

M. Gérald Grenier

M. Yvan Paré

M. Daniel Giguère

M. Gilles Paquet

M. Fernando Couture

M. Jean Cliche

M. François Veilleux

M. Éric Cliche

L'observateur suivant était présent :

Mme Annie Goudreau

Étaient également présentes : Madame Véronique Brochu, directrice générale, ainsi Mme Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du PDE, pour le point 12.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 19h10 en présence de 11 administrateurs. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été remis par courriel, lors de l'avis de convocation. Le varia demeure ouvert. Aucun membre ne déclare de conflits d'intérêts.

Résolution CA149/20042023/001

*Il est proposé par Monsieur Denis Dion
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour avec dispense de lecture.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 148^e rencontre du CA du 16 mars 2023 et compte-rendu de la vision de mobilisation à la concertation

Pour le compte-rendu de la 148^e rencontre du conseil d'administration, le président désire apporter une précision au point 5 *Voie de contournement de Lac-Mégantic*. Les membres demandent également de transmettre la lettre détaillant la décision prise au point 5 aux municipalités de Lac-Mégantic et Nantes. Le tout est ajouté séance tenante au procès-verbal. Aucun point de suivi n'est nécessaire. Le compte-rendu de la vision de mobilisation à la concertation est déposé. Les administrateurs n'ont pas de commentaires. La direction informe les membres présents que des commentaires sur le compte-rendu peuvent être émis en contactant Mme Pauline Marquer au COBARIC.

Résolution CA149/20042023/002

*Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Madame Danièle Provencher
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le compte-rendu de la 148^e rencontre du conseil
d'administration qui a eu lieu le 16 mars 2023.*

4. Dépôt des procès-verbaux des 49^e et 50^e rencontres du comité exécutif du 31 janvier et 14 mars 2023

Les procès-verbaux sont déposés.

5. État des résultats au 28 février 2023 et dépôt de la liste des comptes payés et Visa de janvier et février 2023

La direction présente l'état des résultats ainsi que la liste des comptes payés et visa déjà approuvées par le comité exécutif. Les membres demandent plus d'information sur certains des comptes payés. Également, on questionne sur les montants de frais de crédit; ces derniers sont dus à la marge de crédit liée à la carte de crédit.

6. Recommandation du contrat de travail de la direction générale

La direction quitte la salle. Le président présente le contrat de travail recommandé par le comité exécutif. Une modification du nombre d'heures par semaine de 35h à 37,5h est discutée avec les membres. On demande que l'échelle salariale (Annexe A) de l'organisation soit modifiée en conséquence soit en ajoutant une deuxième classe F Direction générale basée sur un salaire annuel de 37,5h/semaine.

Résolution CA149/20042023/003

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Monsieur Serge Côté
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le contrat de travail de la direction générale pour 2023-2024 et
de modifier l'Annexe A Échelle salariale en ajoutant une deuxième classe F
basée sur un salaire annuel de 37,5h/semaine.*

On demande à la direction de revenir dans la salle. Le président lui annonce que son contrat est renouvelé tel que recommandé par le comité exécutif. Une modification de l'échelle salariale en vigueur sera nécessaire.

7. Plan d'action annuel 2022-2023 fin d'année

La direction présente le plan d'action annuel au 31 mars 2023. Le conseil d'administration désire féliciter l'équipe du COBARIC pour tout le travail accompli. La directrice générale en remercie les membres et en fera part à son



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

équipe interne. Les membres questionnent sur le projet des chemins forestiers avec les OBV-CA. La direction explique qu'il y a eu des changements auprès de l'OBV du FSJ notamment la direction et que le projet n'a pas été de l'avant finalement. Cependant le COBARIC a déposé le projet pour son territoire et est en attente d'une réponse du bailleur de fonds.

Résolution CA149/20042023/004

*Il est proposé par Monsieur Pierre Dumas
appuyé par Monsieur Daniel Samson
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le plan d'action 2022-2023.

8. Recommandation du plan d'action 2023-2024

La direction générale présente les éléments du plan d'action tel que recommandé par le comité exécutif. On questionne sur le nombre de posts comme indicateur de présence sur les médias sociaux. On conserve la cible de 50 posts pour l'année 2023-2024, mais on demande de comptabiliser le nombre de posts différents peu importe la plateforme utilisée.

Résolution CA149/20042023/005

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux
appuyé par Madame Chantal Bouchard
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le plan d'action 2023-2024.

9. Recommandation concernant la tenue de l'AGA et changement de date

Le président informe les membres qu'il ne peut être présent à l'AGA prévue au 15 juin 2023. Un changement de date d'AGA a donc été fait avec le CRECA. Le tout permet de tenir l'événement le jeudi 8 juin dès 17h à Sainte-Marie.

Résolution CA149/20042023/006

*Il est proposé par Madame Danièle Provencher
appuyé par Madame Jenny Lehoux
et résolu à l'unanimité*

DE MODIFIER la tenue de l'AGA 2022 du COBARIC pour le 8 juin 2023.

10. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est donnée à 21h32.

Résolution CA149/20042023/007

Il est proposé par M. Denis Dion et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée.

M. Luc Proulx
Président par intérim

M. Olivier Dumais
Secrétaire-Trésorier